



Frais de traitement sur quittance de loyer

Par **lolo1702**, le **27/12/2013 à 16:39**

bonjour à toutes et à tous,
depuis quelques temps je suis en "guerre" avec mon agence immobilière.
sur le dernier recommandé que je leur ai envoyé je leur signifiais que les frais de relance et d'envoi étaient illégaux , en citant les textes de loi concernés...après avoir rechigné, la responsable m'a supprimé ces frais , mais elle essaie de filouter en renommant les frais d'envoi par frais de traitement....que puis je faire?
de plus, depuis bientôt un mois je lui demande une copie des factures justifiant une augmentation des charges (eau, électricité des communs, femme de ménage, etc...) et à ce jour toujours rien....de plus j'en ai parlé à deux personnes de l'agence (dont une qui habite dans mon immeuble) et j'ai deux versions différentes quant aux justificatifs de cette augmentation, ça sent l'arnaque....je suppose qu'ils sont obligés de me fournir ces justificatifs, mais j'aimerais savoir sur quoi m'appuyer pour les en obliger, ou auprès de quelle autorité compétente je peux m'adresser....
d'avance merci pour vos réponses et vos conseils

Par **cocotte1003**, le **27/12/2013 à 17:57**

Bonjour, normalement, annuellement le bailleur vous envoie le décompte des charges et vous pouvez demander à consulter les justificatifs en sa possession Durant le mois suivant. Cette régularisation de charges est en général suivit d'une adaptation du montant des charges mensuelles, cordialement

Par **lolo1702**, le **28/12/2013** à **11:30**

bonjour, oui c'est ce que j'avais lu, mais ils ont augmenté les charges sans justificatifs et peinent à me les fournir, cela fait un mois que je les ai demandés....